

Procès-verbal de la 2^{ème} assemblée générale ordinaire

qui s'est tenue le samedi 11 juin 2005 dans la paroisse catholique-romaine St. Antonius, Morgenstrasse 65, 3018 Berne

Membres du comité présents :

Annemarie Schürch, Fridolin Marti (président), Franz Wyss (procès-verbal), Walter Riedweg

Membres du comité excusés : Claire Aldenhoven, Marcus Sartorius

Fridolin Marti salue l'assemblée présente et la remercie de son intérêt. Il constate que les invitations ont été envoyées selon les statuts et dans les délais. Le procès-verbal de la dernière assemblée, le rapport annuel du président pour l'année 2004, les comptes pour 2004 et le budget pour 2005 ont été joints aux invitations.

Hôtes invités :

Les organisations partenaires suivantes ont été invitées:

- le délégué aux affaires ecclésiastiques, Hansruedi Spichiger
- der evangelisch reformierte Pfarrverein des Kantons Bern
(*l'Associations des pasteurs évangéliques réformés du Canton de Berne*)
- die Arbeitsgemeinschaft der Kirchen im Kanon Bern
(*la Communauté de travail des Églises du Canton de Berne*)
- die Vereinigung der Berner Kirchenverwalter
(*l'Association bernoise des administrateurs de paroisse*)
- der Verband Bernerischer Gemeinden
(*l'Association des communes bernoises*)
- der Verband Bernerischer Bürgergemeinden und Bürgerlicher Korporationen
(*l'Association bernoise des bourgeoisies et des corporations bourgeoises*)
- der Verband Bernischer Finanzverwalter
(*l'Association bernoise des administrateurs de finances*)
- la Commission catholique-chrétienne du Canton de Berne
- die Römisch-Katholische Landeskirche des Kantons Bern, d. h. Synodalarat und Synode
(*l'Eglise nationale catholique romaine du Canton de Berne, Conseil synodal et Synode*)
- die Reformierten Kirchen Bern-Jura-Solothurn, d. h. Synodalarat und Synode
(*l'Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, Conseil synodal et Synode*)
- Représentants de la presse, arrangés par Deborah Stultz

Hôtes présents :

Parmi les hôtes, le président salue tout particulièrement :

- Hansruedi Spichiger, délégué aux affaires ecclésiastiques
- Le pasteur Andreas Stalder, président de l'Association des pasteurs évangéliques réformés du Canton de Berne
- Beat Wiesendanger, président de l'Association bernoise des administrateurs de paroisse
- Marianne Aeby, déléguée de l'Association bernoise des administrateurs de finances
- Marco Bonetti, délégué de la Commission catholique chrétienne
- Renate Hofer, présidente du Synode des Églises réformées Berne-Jura-Soleure

- Fabienne Bachmann et Jurg Schönholzer du Département des services paroissiaux et de la formation des Eglises reformées Bern-Jura-Soleure.
- Roland Frutiger de la paroisse catholique romaine d'Utzendorf
- Deborah Stultz, représentante de la presse

Hôtes excusés :

Parmi les invités, se sont excusés :

- Curé Rolf Reimann, président de la Commission catholique chrétienne
- Pasteur Samuel Lutz, président du Conseil Synodal des Églises reformées Berne-Jura-Soleure
- L'Association bernoise des bourgeoisies et des corporations bourgeoises
- L'Association des communes bernoises

Délégués des paroisses présents :

- paroisses catholiques chrétiennes: la paroisse de Berne
- paroisses catholiques romaines: la paroisse générale de Berne, les paroisses de Bern-Bruder Klaus, Bern-Dreifaltigkeit, Bern-Guthirt, Bern-Heiligkreuz, Bern-St. Martin, Bern-St. Mauritius, Bern-St. Michael, Bienne, Interlaken
- paroisses évangéliques réformées: les paroisses générales de Berne, de Bienne et de de Thoue, les paroisses d'Aarberg, Arch, Belp-Belpberg-Toffen, Bern-Bümpliz, Bern-Johannes, Bern-Markus, Bern-Nydegg, Bern-Paulus, Biel-Mett, Bürglen, Diessbach, Eggwil, Gerzensee, Grindelwald, Grossaffoltern, Hasle b.B, Kallnach-Niederried, Kandergrund-Kandersteg, Kehrsatz, Kirchberg, Langenthal-Untersteckholz, Meikirch, Münchenbuchsee-Mosseedorf, Nidau, Oberbipp, Oberburg, Rapperswil-Bangerten, Reichenbach, Reutigen, Rüeggisberg, Rüti b.B., Schangnau, Signau, Spiez, Thierachern Thoue-Ville, Thoue-Goldiwil-Schwendibach, Unterseen, Wahlern, Worb, Wynigen

Paroisses excusées :

- paroisses catholiques chrétiennes : les paroisses de Bienne et Thoue
- paroisses catholiques romaines : la paroisse de Thoue
- paroisses évangéliques réformées : les paroisses d'Aeschi-Kraftigen, de Brienz, Erlenbach, Frutigen, Gottstatt, Guttannen, Heimiswil, Herzogenbuchsee, Ins, Kappelen, Kirchdorf, Lützelflüh, Mühleberg, Riggisberg-Rüti, Schüpfen, Täuffelen, Tavannes, Thoue-Strättligen, Zimmerwald, Zweisimmen

Participants : 49 délégués ayant droit au vote avec 55 voix et 12 hôtes sans droit de vote

Les délégués approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.

L'ordre du jour :

1. Procès-verbal

de la 1^{ère} assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 juin 2004 dans la maison de paroisse de Schosshalde, Friedlistr. 22, 3008 Berne.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à sa rédactrice, Margrit Hösli.

2. Rapport annuel du président

Fridolin Marti procède au rapport des différentes activités de l'Association des paroisses (voir annexes).

Annemarie Schürch (vice-présidente) remercie Fridolin Marti pour son grand travail. Il dirige l'association avec beaucoup d'adresse et de compétence. Annemarie Schürch lui adresse un petit mais chaleureux «merci beaucoup» pour son travail!

3. Comptes annuels 2004, rapport des réviseurs, décharge du comité

Walter Riedweg peut présenter un surplus de Fr. 1'4658.35 dans les comptes 2004. La paroisse générale évangélique réformée de Berne a offert Fr. 1'000 à l'association. Un grand merci a été exprimé pour ce don. Le réviseur Hans Marti lit le rapport de révision et recommande à l'assemblée d'accepter les comptes 2004.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité et des remerciements sont adressés à Walter Riedweg pour son travail.

4. Règlement relatif aux frais

Le comité fait les propositions suivantes pour le nouveau règlement relatif aux frais:

- Indemnité de séance Fr. 25.—
- Pour les séances de plus de 3 heures, il revient au président ou à la présidente de décider si celles-ci doivent être considérées comme « double-séance » donnant droit à deux indemnités de séance
- Pour les frais de déplacement domicile - lieu de séance: billet 2^{ème} classe AR, plein tarif
- L'indemnité de repas est fixée à Fr. 25.-- par repas principal
- Les membres du comité reçoivent un forfait annuel de Fr. 150.--
- Les autres dépenses des membres du comité pour l'association sont indemnisés contre justificatif.

Le nouveau règlement est adopté à l'unanimité.

5. Cotisation des membres 2005

La proposition du comité de laisser la cotisation des membres à Fr. 100.-- est adoptée à l'unanimité.

6. Budget 2005

Le budget équilibré pour 2006, avec des recettes et produits s'élevant à Fr. 17'000.-- est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

7. Elections

Le président propose à l'assemblée d'élargir le comité d'un nouveau membre. C'est ainsi que les projets en cours seront suivis d'une meilleure façon et plus rapidement. Il annonce en même temps que le secrétaire, Franz Wyss, a démissionné. Comme aucun volontaire n'a présenté sa candidature pour ces deux postes, les élections ne peuvent avoir lieu. Le président prie les personnes présentes de faire le tour de leurs paroisses afin d'élargir le comité, d'une part, et repourvoir le poste de secrétaire, d'une autre part.

Les délégués autorisent à l'unanimité le comité à chercher des candidats et, le cas échéant, à les former au sein du comité.

8. Modification des statuts

Annemarie Schürch explique la nécessité de modifier les statuts relativement au siège de l'association (voir annexes).

La modification des statuts est adoptée à l'unanimité.

9. Informations

9.1. Mouvements des membres

Fridolin Marti procède au rapport sur le mouvement des membres. Sur un total de 259 paroisses, 150 paroisses sont aujourd'hui membres de l'association. Il prie les personnes présentes de continuer à promouvoir activement l'association.

9.2. Projets en cours

Première consultation juridique

Chaque paroisse membre a le droit de bénéficier, une fois par année, d'une consultation juridique gratuite auprès de Marcus Sartorius, avocat à Thoune, membre du comité. Chaque consultation relève du secret professionnel.

Durant l'année en exercice, trois paroisses ont fait usage de ce droit.

Formation d'organistes

D'un côté, certaines paroisses nous font part de leurs difficultés de trouver des organistes, d'un autre côté, de plus en plus de musiciens professionnels se plaignent du manque de travail. Certains d'entre eux et certains musiciens laïcs du village seraient probablement volontiers prêts à assumer la fonction d'organiste, s'ils pouvaient bénéficier d'une formation adéquate.

Doris Zürcher, musicienne et organiste à Thoun, propose de tels cours individuels.

Nous attirons l'attention sur cette possibilité et transmettons l'adresse à ceux qui le souhaitent.

Diminution du nombre des membres / démission des églises

Toutes les Eglises nationales souffrent d'une diminution marquée du nombre de leurs membres et les démissions des Eglises sont à l'ordre du jour.

Les paroisses et les responsables des Eglises resteront-ils impuissants face à cet esprit de notre temps ?

Avec les administrateurs des Eglises nous cherchons à empêcher les «démissions silencieuses».

Afin de traiter de la réintégration des démissionnaires, nous allons mettre en place un projet en collaboration avec l'Eglise réformée du Canton de Zürich.

Il n'y a pas de recette miracle ! Nous restons activement sur la brèche.

Commission cantonale de planification des postes d'ecclésiastiques, Eglise cantonale réformée

Comme annoncé lors de la première assemblée générale, la collaboration au sein de cette commission a commencé. Les priorités de ce travail ont été mises sur l'accompagnement du dispositif de mise en oeuvre du SAR. En outre, la nouvelle « Ordonnance sur l'attribution aux paroisses évangéliques réformées de postes d'ecclésiastiques rémunérés par le Canton » est également en cours d'élaboration. La représentation de l'Association des paroisses se verra également attribuer un droit de vote avec l'entrée en vigueur de cette ordonnance.

Cures/presbytères

Dans sa première année d'existence, l'association a constaté qu'un certain flou planait dans les paroisses, à propos de l'intention du Canton de leur vendre les cures / presbytères. L'association s'est engagée d'assister activement les paroisses concernées. Dans ce but, une check-list des questions pouvant se poser dans ce contexte a été établie en mars 2004.

Cette check-list a été demandée par certaines paroisses.

Lors de la première assemblée générale des membres, le comité a constaté que l'intérêt pour ce sujet était très grand. A l'initiative de Béatrice Wälti (paroisse de Muri-Gümligen), une séance avec huit présidents des paroisses confrontées d'une manière ou d'une autre à cette question s'est tenue dans la maison de paroisse de Muri le 10 août 2004.

Lors de cette séance on a examiné:

- La suppression de l'obligation cantonale de résidence ;
- La vente des cures / presbytères à une valeur symbolique ou à leur valeur de rapport ;
- La fixation du loyer par la paroisse.

Si nécessaire, une nouvelle séance de ce groupe, voire une assemblée générale sera convoquée en temps voulu. Toutefois, depuis quelque temps, un calme presque «suspect» plane sur la question. Ce qui est certain, c'est qu'elle est loin d'être réglée.

Commission cantonale de planification des postes d'ecclésiastiques, Eglise cantonale réformée

Comme annoncé lors de la première assemblée générale, la collaboration au sein de cette commission a commencé. Les priorités de ce travail ont été mises sur l'accompagnement du dispositif de mise en oeuvre du SAR. En outre, la nouvelle « Ordonnance sur l'attribution aux paroisses évangéliques réformées de postes d'ecclésiastiques rémunérés par le Canton » est également en cours d'élaboration. La représentation de l'Association des paroisses se verra également attribuer un droit de vote avec l'entrée en vigueur de cette ordonnance.

Groupe de travail cantonal pour la préparation de l'ordonnance sur les congés d'étude, concerne toutes les Eglises cantonales

La révision de la Loi sur les Eglises, décidée par le Grand conseil, contient également, depuis peu, un nouvel article relatif aux congés d'études des pasteurs, applicable à toutes les Eglises cantonales. L'octroi des congés d'études est régi par une ordonnance. L'élaboration de cette ordonnance est effectuée par un groupe de travail constitué par les représentants des différentes Eglises cantonales. Le délégué aux affaires ecclésiastiques pour les questions religieuses, Monsieur Hansruedi Spichiger, a également invité l'Association des paroisses à y prendre une part active. La nouvelle ordonnance doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Commission de formation continue pour les collaboratrices et les collaborateurs des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure

Depuis l'automne dernier, l'Association des paroisses est représentée dans cette commission. Les tâches de cette commission sont définies par le « Règlement pour la formation continue et la supervision » des églises réformées Berne-Jura-Soleure. L'autorisation de formation continue à long terme et de congés d'études a, à cette occasion, la priorité. En outre, le règlement de formation continue doit être révisé prochainement.

L'association a pris positions sur les consultations suivantes

- Stratégie pour l'agglomération et la collaboration régionale. Rapport du Conseil exécutif.
- Déclaration online auprès des communes pour l'entrée et le départ, sondage d'opinion de la Direction de la Justice, de la Communauté et des Eglises.
- Directives pour les tarifs de mariage et d'obsèques, consultation du Conseil synodal de l'Eglise réformée.
- Loi sur la participation au Messepark de Berne SA, consultation de la Direction de l'Economie publique.
- Révision de la législation sur les droits politiques, consultation de la Chancellerie d'Etat.
- Loi sur le développement du tourisme, consultation de la Direction de l'Economie publique.

Les projets suivants ont été menés à bien dans l'année d'exercice

- Règlement sur les frais de mariage et d'obsèques des personnes n'appartenant pas ou n'ayant jamais appartenu aux Eglises réformées de Berne-Jura-Soleure.
- Directives pour le travail des catéchètes. Eglise cantonale réformée.

Discussion et suggestion

- Deborah Stulz aimerait améliorer le positionnement de l'Eglise.
- Ueli Hug, président de la paroisse de Rütli, prie Mr Rudi S. de reconsidérer le pourcentage de postes d'ecclésiastiques pour Rütli, Arch et Leuzingen.

9.3 Projets 2005 SS

Au cours de l'année 2005, nous aborderons les tâches et thèmes suivants:

Réviseurs

La révision des comptes de la paroisse est devenue bien plus exigeante ces dernières années. Le Canton attend des réviseurs un savoir spécifique, la responsabilité des commissaires a augmenté de façon significative. De nombreuses paroisses ont de la peine à trouver des réviseurs laïcs, car les révisions des professionnels coûtent bel et bien 5000 à 10000 francs.

L'Association des paroisses souhaite recruter des professionnels volontaires, pour la plupart des retraités, afin de constituer des équipes de réviseurs qu'elle pourrait, sur demande, mettre à la disposition des paroisses moyennant une rémunération modique. La mise sur pied du projet est prévue pour l'automne 2005.

Clergé, Eglise, Etat

Selon le proverbe, le clergé aurait quatre supérieurs :

- L'Etat
- le Conseil synodal, respectivement l'Evêque
- le Conseil de paroisse et – espérons-le,
- Dieu

Nous savons tous à quel point il est difficile au quotidien de délimiter la frontière entre ce qui relève de la compétence et de la responsabilité du client, car la constellation et la personnalité des participants jouent un rôle décisif.

L'Association des paroisses aimerait jeter un nouveau regard sur ces rapports et élucider quelques questions critiques. Dans ce but nous envisageons de proposer ce thème à la faculté de droit, afin qu'il fasse l'objet d'un travail semestriel des étudiants en droit.

Réforme des communes - fusion des paroisses

Le canton a adopté une loi sur la réforme communale, selon laquelle, des communes désirant fusionner obtiendraient un soutien financier au prorata des habitants.

La fusion des paroisses n'a malheureusement pas été prise en compte.

Nous sommes d'avis que de nombreuses paroisses ne pourront pas éviter de se regrouper ces prochaines années: l'état de leurs disponibilités financières les y obligera.

L'Association des paroisses aimerait apporter une aide active à la préparation, la poursuite et l'accompagnement des fusions.

Il est certain que nous interviendrons auprès du canton afin d'obtenir le même soutien financier pour les paroisses que celui promis pour les communes.

Obligation de résidence

L'Association des paroisses a pris connaissance de la remise en question de l'obligation de résidence interne et externe.

Nous avons étudié les avantages et les inconvénients du point de vue de la paroisse.

En résumé, nous pourrions dire que l'obligation de résidence comporte aussi certains avantages. L'emplacement urbain, respectivement rural doit aussi être pris en considération. Mot d'ordre : cure/presbytère au village.

Pour l'achat ou la vente de cures/presbytères, l'obligation de résidence peut avoir un impacte sur le prix d'achat ou de vente.

Dans tous les cas, le conseil de paroisse, conscient de sa responsabilité, devrait prendre des décisions sur le fond et présenter une requête au Canton.

Nous sommes en pourparlers avec le Conseil synodal des Eglises réformées de Berne-Jura-Soleure.

Directives à l'intention des ecclésiastiques

Le Synode d'hiver 2004 des Eglises réformées de Berne-Jura-Soleure a adopté l'image conductrice de l'ecclésiastique. L'Association des paroisses aimerait prendre part aux travaux et s'est adressé au Conseil synodal à ce sujet.

En résumé, nous pouvons constater que grâce à la collaboration menée au sein de ces commissions et de ces groupes de travail, le point de vue des autorités paroissiales a pu être exposé et représenté. L'Association des paroisses a acquis une nouvelle perception de ses tâches et a fait ses premières expériences. D'une manière générale, on peut affirmer que notre collaboration a été bien accueillie et appréciée. Cependant, la marge de manoeuvre reste limitée au cadre des structures existantes.

10. Divers

Roland Thommet, administrateur de la paroisse évangélique réformée de Spiez, aimerait créer de nouvelles places d'apprentissage dans le domaine de l'administration de l'Eglise et des paroisses. En quoi la paroisse peut-elle apporter sa contribution ?

Aucune demande de retour sur un point discuté n'a été présentée.

Le président Fridolin Marti remercie les réviseurs, le comité, la paroisse catholique romaine St. Antonius pour son hospitalité, ainsi que la paroisse générale catholique romaine de Berne pour l'apéritif offert et Deborah Stulz pour son travail de presse.

Clôture de l'assemblée générale à 11 h 40

Arch, le 22 juin 2005

Le président
Fridolin Marti

Le secrétaire
Franz Wyss